



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure visant la propriété au 735 6^e rang Ouest.

Le projet consiste à construire une maison unifamiliale isolée avec un garage attaché.

Le projet est dérogoire à l'élément suivant :

- Article 6.1 Cour avant du Règlement de zonage actuellement en vigueur. Le projet prévoit la construction d'un garage attachée devantant la maison de 3,2 mètres en cour avant tandis que le règlement de zonage n'autorise pas la construction de garage en cour avant dans cette zone;

Le Conseil statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 juillet 2023 au 268 rue Principale. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Mathieu Roy
Directeur-général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MATHIEU ROY, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 15^e jour de juin 2023 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 juin 2023.

Mathieu Roy
Directeur général et greffier-trésorier